

Nombre de membres en exercice	40
Présents	23
Pouvoirs	1
Votants	24
Exprimés	24
Pour	24
Contre	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20240925-DEL-2024-60-DE
Date de télétransmission : 27/09/2024
Date de réception préfecture : 27/09/2024



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 septembre, le Comité Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf,

Date de la convocation : 17 septembre 2024

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS :

Marie-Sophie AUBERGER - Dominique BAUDEMONT - Carole BEN TOUMIA - Michelle BESNIER représentée par Matthieu ANOMAN - Guillaume BONNETAUD représenté par Danièle BAPT - Jean-Pierre BOSDEVIGIE Patrick BRUN - Estelle DELMOND - Joël FORESTIER - Claudine GIRAUD - Philippe LAMARGOT Dominique LAUBARY - Christian LEBLANC - Hubert LEHMANN - Gilles MATINAUD - Laurent PAQUET Philippe RAIGNÉ - Françoise RIVET - Philippe SIMON - Dominique TALABOT - Guy TOUZET - Chantal TURBIEZ - Sébastien VINCENT.

MEMBRES AYANT DONNÉ POUVOIR :

Alain DARBON à Estelle DELMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2024-60

OBJET : BUDGET GEMAPI 2024 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Président rappelle que le PETR du Pays Monts et Barrages est maître d'ouvrage du Contrat territorial Vienne amont 2024-2029. Les grandes thématiques d'intervention de son programme d'actions sont les suivantes :

- Volet agricole : la création de points d'abreuvement, de franchissement de cours d'eau et de mise en défend de berges.
- Volet continuité écologique : remplacement de buses sous voirie, remplacement ou effacement de petits ouvrages (petites buses ou petits seuils).
- Volet étangs : effacement de petits étangs.
- Volet ripisylve : restauration de linéaires chargés d'embâcles complémentaire aux travaux de restauration de continuité écologique.
- Volet renaturation : reconstitution du lit et des berges, remise dans le lit, remise à ciel ouvert, opérations connexes.
- Volet forêt : accompagnement et sensibilisation des propriétaires, gestionnaires et entreprises aux bonnes pratiques, suppression de résineux en bordure de cours d'eau et restauration de la ripisylve, mise en œuvre d'aménagements sylvicoles (ponts, buses) pour protéger les cours d'eau lors du passage d'engins.

L'année 2024 correspond à la première phase de mise en œuvre de ce contrat.

Les dépenses et recettes relatives aux chantiers prévus ont été inscrites au budget 2024.

Cependant, compte tenu des modifications de travaux, il s'avère nécessaire de procéder à quelques ajustements de crédits tant au niveau des dépenses que des recettes.

Il propose donc le projet de décision modificative pour le budget annexe GEMAPI n° 1-2024.

Cette décision a pour objet des virements de crédits budgétaires aux chapitres 45 en dépenses et en recettes d'investissement.

Section Investissement - Dépenses		
Articles	Chapitre 45	Montants
458101	Comptabilité distincte rattachée	
458105	Comptabilité distincte rattachée - Régularisation	
458107	Comptabilité distincte rattachée (Travaux agricoles - Chantier 1)	
458108	Comptabilité distincte rattachée (Travaux agricoles - Chantier 2)	- 12 527,00 €
458109	Comptabilité distincte rattachée (Travaux agricoles - Chantier 3)	+ 12 347,00 €
458110	Comptabilité distincte rattachée (Travaux agricoles - Chantier 4)	
458111	Comptabilité distincte rattachée (Travaux agricoles - Chantier 5)	
458112	Comptabilité distincte rattachée (Travaux restauration ripisylve)	
458113	Comptabilité distincte rattachée (Travaux restauration continuité écologique)	+ 180,00 €
Total du chapitre 45 après DM n°1		130 000,01 €

Section Investissement - Recettes		
Articles	Chapitre 45	Montants
458201	Comptabilité distincte rattachée	
458205	Comptabilité distincte rattachée - Régularisation	
458207	Comptabilité distincte rattachée (Travaux agricoles - Chantier 1)	
458208	Comptabilité distincte rattachée (Travaux agricoles - Chantier 2)	- 12 527,00 €
458209	Comptabilité distincte rattachée (Travaux agricoles - Chantier 3)	+ 12 347,00 €
458210	Comptabilité distincte rattachée (Travaux agricoles - Chantier 4)	
458211	Comptabilité distincte rattachée (Travaux agricoles - Chantier 5)	
458212	Comptabilité distincte rattachée (Travaux restauration ripisylve)	
458213	Comptabilité distincte rattachée (Travaux restauration continuité écologique)	+ 180,00 €
Total du chapitre 45 après DM n°1		130 000,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, adoptent, à l'unanimité la décision modificative de virements de crédits pour le budget annexe GEMAPI n° 1-2024 telle que présentée.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Président,
Laurent PAQUET**

